

PROJET DE MOBILISATION

APPEL À PROPOSITIONS

SOMMAIRE

01.	OBJET	3
02.	CONTEXTE	3
03.	PROJET DE MOBILISATION	3
03.1 /	Objectif	3
03.2 /	Groupe cible	3
03.3 /	Durée	4
03.4 /	Financement	4
03.5 /	Intervenants	4
03.6 /	Contenu de la proposition	4
03.7 /	Introduction d'une candidature	5
03.8 /	Processus de sélection	5
03.9 /	Les critères de sélection	5
03.10 /	Mise en œuvre et rapportage	6
03.11 /	Exemples de projets de mobilisation	6
04.	CALENDRIER	6
05.	CONTACT	7

01. OBJET

Appel à propositions pour des projets de mobilisation sur les campus de hautes écoles (HE) et écoles supérieures des arts (ESA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

02. CONTEXTE

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur (EES) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en Belgique.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en FWB une coordination globale.

L'ARES est aussi une actrice reconnue de la coopération belge au développement.

À ce titre, elle gère un budget de la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD pour mener des projets de coopération académique entre les établissements d'enseignement supérieur belges francophones et leurs homologues dans 29 pays partenaires.

Cet appel s'inscrit dans le programme d'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) de l'ARES qui vise à renforcer la conscience de la population étudiante des enjeux de la solidarité mondiale, à renforcer leurs compétences et leurs capacités critiques par les expériences de mobilités internationales.

03. PROJETS DE MOBILISATION

03.1 / OBJECTIF

Donner la possibilité aux hautes écoles (HE) et aux écoles supérieures des arts (ESA) de la FWB de mettre en place **un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire sur leurs campus.**

Ces projets **visent à sensibiliser et à mettre en action des étudiant-es inscrit-es au sein d'une HE ou d'une ESA** autour de thématiques liées au développement durable ou à la citoyenneté mondiale.

03.2 / PUBLIC-CIBLE

- Les membres du personnel des HE et ESA qui souhaitent mettre en place au sein de leur campus des activités de sensibilisation et de mise en action sur les enjeux du développement durable et de la citoyenneté mondiale à destination de la communauté étudiante. Ces derniers peuvent associer au projet un **groupe d'étudiant-es**, en soutien à la réalisation du projet.
- L'ARES encourage la participation d'ONG, d'associations, d'acteur-trices ressortissant-es d'un des pays partenaires de l'ARES ou membres de la diaspora, à collaborer au contenu et à la mise en œuvre des activités.

03.3 / DURÉE

Les projets de mobilisation doivent se dérouler sur une année académique, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

03.4 / FINANCEMENT

Le montant maximum par projet de mobilisation est de **4 500 €**. Ce montant inclut 10% de frais de gestion. Le montant maximum par projet s'élève donc à 4090 €. Les normes financières de ce programme sont incluses dans un [vade-mecum](#).

03.5 / INTERVENANT-ES

- » **un-e professeur-e ou membre du personnel administratif responsable** : cette personne est issue d'une HE et/ou d'une ESA de la FWB et est chargée de la coordination du projet. Elle est l'interlocutrice de l'ARES et est la responsable du projet vis-à-vis de celle-ci, y compris dans ses aspects administratifs et financiers ;
- » **le cas échéant, plusieurs étudiant-es participant-es** : ces personnes sont régulièrement inscrites dans une HE ou une ESA de la FWB (partenaires du projet), du démarrage à la clôture du projet. Elles sont associées structurellement à la conception et à la mise en œuvre du projet ;
- » **autres intervenant-es** : les propositions de projet peuvent impliquer différents partenaires, que ce soit dans la mise en œuvre du projet ou dans sa conception :
 - » **scientifique(s), membre(s) du personnel administratif ou, de manière générale, service(s) académique(s) ou administratif(s) dont celui de communication** – des EES de la FWB, spécialisé(s) ou non en coopération au développement ou en éducation au développement associé(s) structurellement à la conception et/ou à la mise en œuvre du projet ;
 - » **partenaire(s) non académique(s) : ONG universitaire(s) de coopération au développement**, institution(s) non académique(s) (ONG autres que les ONG universitaires de coopération au développement, pouvoirs publics, coopératives, secteur privé, etc.) associé(s) structurellement à la conception et à la mise en œuvre du projet ;
 - » **non-académiques associé-es** : membre(s) d'institution(s) non académique(s) chargé-e(s) ponctuellement de la réalisation de certaines activités menées dans le cadre du projet.

03.6 / CONTENU DE LA PROPOSITION

La proposition doit tenir compte des aspects suivants :

- » le centre de gravité des activités proposées dans le cadre du projet se situe sur les campus des EES de la FWB ;
- » le projet proposé doit être un projet événementiel ponctuel et non pas une partie de programme décliné sur un an, ou plus. Les campagnes de récolte de fonds ne sont pas éligibles ;
- » le projet vise à mobiliser et à sensibiliser la communauté étudiante au développement durable et à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- » la dimension interdisciplinaire est encouragée dans le cadre de l'appel.

03.7 / INTRODUCTION D'UNE CANDIDATURE

- » Les propositions doivent être introduites sur la plateforme en ligne GIRAF selon les dates de l'appel ;
- » Les personnes candidates demandent le lien de la plateforme GIRAF à la [personne de contact](#) de leur établissement ;
- » Les personnes candidates complètent 1 formulaire et 2 annexes :
 - le tableau budgétaire du microprojet reprenant les catégories de frais éligibles ;
 - la déclaration de parrainage remplie par le promoteur ou la promotrice du pays partenaire de l'ARES. Elle soumettent leur proposition sur la plateforme GIRAF

03.8 / PROCESSUS DE SÉLECTION

- » Présélection
 - » Maximum deux propositions par établissement peuvent être soumises à l'ARES. Le cas échéant, l'EES établit un classement des propositions, et sélectionne les deux meilleures ;
 - » Les EES informent les candidat-es des projets non présélectionnés.
- » Recevabilité
 - » L'ARES vérifie la recevabilité des propositions réceptionnées.
- » Sélection
 - » Les membres du comité de sélection analysent les propositions sur la base des critères de sélection énoncés ci-dessous ;
 - » Le comité de sélection propose une sélection de projets de mobilisation en fonction du budget disponible ;
 - » La Commission de la coopération au développement de l'ARES valide la sélection.
- » Information
 - » L'ARES communique les résultats aux candidat-es des projets sélectionnés et non sélectionnés.

03.9 / LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Pertinence

- » pertinence du projet en termes de mobilisation et de sensibilisation des étudiant-es au développement durable et à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- » développement d'un point de vue critique soutenu par des acteurs compétents (académiques, ONG, diaspora, etc.).

Qualité de la proposition

- » pertinence des activités envisagées et de l'approche pédagogique ;
- » caractère original du projet et des activités à mettre en œuvre ;
- » logique et cohérence de la proposition.

Modalités de mise en œuvre

- » si relevant, intégration des différents partenaires dans le projet (le cas échéant, implication d'étudiant-es, dimension interdisciplinaire, dimension interétablissements, complémentarités et synergies avec les partenaires, répartition des tâches, organisation du travail) ;
- » adéquation du budget au projet proposé.

03.10 / MISE EN ŒUVRE ET RAPPORTAGE

- » Les projets de mobilisation sélectionnés font l'objet d'une **convention** entre le professeur ou la professeure responsable, l'établissement auquel se rattache cette personne et l'ARES. Le versement de la première tranche de financement est conditionné à plusieurs étapes (signature de la convention par toutes les parties, identification d'un compte au sein de l'établissement de l'étudiant-e, envoi d'une déclaration de créance à l'ARES).
- » L'établissement met à **disposition un compte qui est utilisé pour la gestion financière du projet de mobilisation**. La gestion budgétaire relative aux projets de mobilisation sélectionnés est décentralisée. Sur introduction d'une déclaration de créance, l'ARES peut avancer **70% du budget total. Le solde est versé à la fin du projet, sur remise d'un rapport financier comprenant l'ensemble des pièces justificatives**.
- » Le rapport d'activités du projet de mobilisation ainsi que l'ensemble des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées dans le cadre du projet sont envoyés à l'ARES pour le **31 octobre** de l'année académique qui suit.

03.11 / EXEMPLES DE PROJETS DE MOBILISATION

L'ARES a financé une **semaine de sensibilisation** organisée par et pour les étudiant-es de la Haute École de la Province de Namur (HEPN) intitulée « Au nom de l'humanité, je... ». Pour la mise en œuvre de cette semaine d'ateliers, de conférences et d'événements festifs, les étudiant es ont impliqué des ONGs.

L'ARES a soutenu le projet « Ensemble sur le même banc » de la Haute École Francisco Ferrer (HEFF), consistant en la **mise en place d'une exposition itinérante** « Freinet, pédagogies actives au Nord et au Sud », basée sur un partenariat préexistant avec l'école « Celestin Freinet » de la ville de Dagana, dans le nord du Sénégal. Dans le cadre de cette exposition, ils ont invité des partenaires du Sénégal, actifs dans la promotion de ces pédagogies, et ont fait circuler les installations dans les différentes implantations et filières d'enseignement de la haute école.

04. CALENDRIER

DATE	ACTION	RESPONSABLE
26 février 2024	Lancement de l'appel à projets de mobilisation	ARES
26 février - 21 mai 2024	Introduction des candidatures dans GIRAF	Candidat-es et cellules de coopération/relations internationales des EES
21 mai – 3 juin 2024	Validation des candidatures par les EES	Cellules de coopération/relations internationales des EES

3 juin - 10 juin 2024	Vérification de la recevabilité et analyse des projets	ARES
24 juin 2024	Proposition de sélection des projets	Bureau
24 juin 2024	Validation de la sélection des projets	CCD
1 ^{er} juillet 2024	Information aux candidat-es sur les projets sélectionnés et non sélectionnés	ARES
1 ^{er} septembre 2024 – 31 août 2025	Déroulement des projets de mobilisation	Les projets sélectionnés
31 octobre 2025	Remise des rapports d'activités et financier à l'ARES	Les projets sélectionnés

05. CONTACT

Les personnes de référence pour toute question relative à cet appel sont les [personnes de contact](#) (cellule de coopération/relations internationales) au sein des établissements.